

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2025/026

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 9

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Catherine MIFFRE, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir donné à Guy PALOFFIS), Laurent FOURMOND (pouvoir donné à Yannick COSTA), Corinne ROLLAND-MCKENZIE (pouvoir donné à Liliane HOSTALLIER-SARDA), Chrystelle CARLOS LEBOEUF (pouvoir donné à Françoise CAMPREDON), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir donné à Blaise FONS), Christian FALZON (pouvoir donné à Xavier ROCA).

Absents excusés : Nicolas OLIVE, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES.

Secrétaire de séance : Pascale PUY

Date de la convocation : 12/03/2025

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CGCT - EX 2024 - COMMUNE

M. le Maire fait part à l'assemblée du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'exercice 2024, et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce bilan.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières ci-annexé prévu par l'art L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la commune de Pézilla-La-Rivière.

.../...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DE LA COMMUNE
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2024

Réf: Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte financier unique auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

IMMEUBLES BATIS (Chapitre 21 - Compte budgétaire 2138) Acquisitions seulement :

Néant

TERRAINS NUS (Chap 21 - Compte budgétaire 2111)

Frais d'actes notariés sur acquisitions terrains : **Mont total TTC : 1 034.37 €**

- Terrain SCI BASSES TERRES – Les colomines (AH N°326, N°327, N°328, °329, N°330)
Mont TTC : 605.37 €

- Terrain BAUS – Cami de la Serre Monteze (AN N°126)
Mont TTC : 429.00 €

Frais d'échanges sur actes notariés : **Mont total TTC : 2 933.55 €**

- ECHANGE Terrain ORANGE
Acquisition COMMUNE – Traverse Saint Pierre (AI n°261) – CONTRE CESSION parcelle -
Rue des Hortes (AI N°263)
Mont TTC : 1 461.27 €

- ECHANGE Terrain MONSCHEIN
Acquisition COMMUNE – 11 B rue des prairies (AN N° 81) – CONTRE CESSION Parcelle
- Les Barderes (AN N°82)
Mont TTC : 555.00 €

- ECHANGE Terrain GUIBERT
Acquisition COMMUNE - 31 Rue du Marché de Gros (AL N°31) – CONTRE CESSION
parcelle - 32 Rue du marché de gros (AL N°32)
Mont TTC : 917.28 €

Frais de bornage/Division : Mont TTC : 5 184.00 €

- Division terrain agric section AC N°36 « Els Cardonets »
Mont TTC : 1 788.00 €

- Bornage et délimitation section AE N°18 « Els Torrents »
Mont TTC : 1 992.00 €

- Division pour cession – section AM n°173 – Croisement Rue du Stade et Cami de la Serra Montesa
Mont TTC : 1 404.00 €

SOIT TOTAL GENERAL COMPTE 2111 : 9 151.92 €

CESSIONS (TTC)

Cession Terrain: (Chapitre 77 - Compte budgétaire 775)

- Echange GUIBERT – Parcelle : AL N°32 - 32 Rue du Marché de Gros
Mont TTC : 2 200 €

- Vente BLANGUERIN - Parcelle AM n°521 – El Cami de Cornella
Mont TTC : 2 525.00 €

- Vente ESPIGARRES-RUBIO - Parcelle AM n°520 – El Cami de Cornella
Mont TTC : 3 125.00 €

- Vente SANCHEZ - Parcelle AM n°522 – El Cami de Cornella
Mont TTC : 2 525.00 €

- Vente CESPEDES – RODRIGUEZ - Parcelle AM n°519 – El Cami de Cornella
Mont TTC : 3 125.00 €

- Vente SARRAHY - Parcelle AM n°525 et n°526 – Rue du Stade
Mont TTC : 4 455.00 €

SOIT TOTAL COMPTE 775: 17 955.00 €

TOTAL DES ACQUISITIONS : 9 151.92 €

TOTAL DES CESSIONS : 17 955.00 €

A Pézilla la Rivière, le 31/12/2024